

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21). M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote: Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la guestion 20 incluse). M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe

MOUGIN.

OBJET:

32 - Immeuble communal 4-6 avenue Droz - Bail commercial au profit de la SARL Besançon Royal Club - Renouvellement du bail

Immeuble communal 4-6 avenue Droz Bail commercial au profit de la SARL Besançon Royal Club Renouvellement du bail

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

Une partie de l'immeuble communal située 4-6 avenue Droz à Besançon a été donnée à bail commercial à la SARL Le Brystol à compter du 15 mai 1997.

Un avenant au bail commercial en date des 8 et 11 décembre 1997 a acté le changement du preneur suite au transfert du fonds de commerce de la SARL Le Brystol à la SARL Besançon Royal Club.

Par acte notarié en date des 23 novembre 2009 et 8 mars 2010, la Ville a renouvelé ce bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2008.

La destination des locaux ainsi que le montant du loyer ont été modifiés pour s'adapter à la réalité de l'activité commerciale exercée dans cet immeuble.

Les lieux loués devront servir exclusivement à l'exploitation d'un commerce de café, glacier, salon de thé, karaoké, bar de nuit, activité de restauration.

Par acte d'huissier en date du 12 octobre 2016, la SARL Besançon Royal Club a informé la Ville de son souhait de se maintenir dans les lieux.

Conformément à l'article L 145-10 du Code du Commerce, le Bailleur n'ayant pas émis d'objection à cet acte d'huissier, il est réputé avoir accepté le principe du renouvellement du bail.

Ainsi, il est proposé de renouveler ce bail commercial rétroactivement à compter du 1er avril 2017 et ce dans les mêmes conditions que le précédent bail.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le renouvellement du bail commercial à compter du 1er avril 2017,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter ce renouvellement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

La Première Adjoint

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55 Contre: 0 Abstention: 0 Reçu le 03 JUIL. 2017

Danielle DARD.